

Mise En Œuvre De La Politique Etrangère De La RDC Dans La Quête De La Paix Et Stabilité De La Région Des Grands Lacs Africains

André-Didey EKELE LIMANGE

Doctorant, Enseignant et Chercheur en Relations Internationales de l'Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa/RDC.

Auteur correspondant : André-Didey EKELE LIMANGE



Résumé : Point n'est besoin de douter sur l'inefficacité diplomatique, stratégique et opérationnelle du Gouvernement Congolais dans la quête de la paix et stabilité de son territoire et de la région des Grands Lacs Africains, dévastés par différentes crises, notamment sécuritaire et humanitaire.

Cette étude nous permet d'analyser et d'évaluer la conduite de la politique étrangère de l'Etat Congolais de 2019 à 2025. Cette période a été marquée par l'accession au pouvoir du Président Félix Tshisekedi en RDC et la résurgence de la crise sécuritaire à l'Est du pays avec comme corollaire, l'occupation par l'AFC/M23 de la Cité de Bunagana, la Ville de Goma et celle de Bukavu, ainsi que certains territoires et localités au Nord et au Sud Kivu.

Après investigation, il s'est constaté que la vision de la politique étrangère du Président Félix Tshisekedi s'est orientée sur trois objectifs fondamentaux, notamment : la politique d'ouverture au monde, le volontarisme diplomatique et le rayonnement international.

Sur le plan épistémologique, la formulation de toute politique étrangère repose sur une segmentation en six (6) phases notamment : le cadre, la mise à l'ordre du jour, l'examen des options, la décision, la mise en œuvre et l'évaluation (Morin, J-F, 2013). La trajectoire dégagée par cet article après évaluation de mise en œuvre de la politique étrangère de la RDC, démontre l'incapacité délibérée de l'Etat à mobiliser et exploiter ses potentielles ressources disponibles afin de faire face aux menaces étrangères.

Les différents processus de paix que l'Etat Congolais s'est engagé, n'ont jamais produit des solutions durables tant souhaitées par la population Congolaise. Fort est de constater, les disparités constantes dans l'opérationnalisation de ce processus de paix qui n'a abouti à aucun résultat satisfaisant. Soulignons que la crise sécuritaire en RDC fait partie des causes internes et externes sur lesquelles les enjeux des différents acteurs se légitiment pour aggraver et piller les ressources naturelles de l'Etat Congolais.

Pour espérer une stabilité et une paix durable, la RDC est appelée à repenser sa politique de sécurité nationale et extérieure. La politique extérieure doit être orientée dans le sens de façonner son environnement politique international par lequel elle doit tenter d'y préserver les situations qui lui sont favorables et d'y modifier les situations qui lui sont défavorables (Dario Batistella, 2013), car la population de tout Etat est dominée par un besoin de sécurité et focalise son attention sur une politique étrangère agressive qui repousse la menace étrangère.

Mot clés : Politique Etrangère, La Quête De La Paix, Stabilité De La Région Des Grands Lacs Africains.

INTRODUCTION

Aux derniers moments du régime de Président Joseph Kabila, la diplomatie du respect et de la méfiance a caractérisé la conduite de la politique étrangère de l'Etat Congolais ; au renvoi et/ou expulsion des certains diplomates européens accrédités en RDC et à la fermeture de l'espace « Shengen » à Kinshasa.

Une refonte significative des objectifs assignés de la politique étrangère de la République démocratique du Congo, initié par le Président Tshisekedi, a été constaté en 2019. Cette redéfinition stratégique, marquée par un important activisme sur les plans international et continental, a permis à la RDC de briser l'isolement diplomatique auquel elle faisait face depuis 2016, de reprendre la coopération avec plusieurs partenaires importants et de redynamiser sa présence au sein des organisations internationales et des Communautés économiques régionales (Oussama, T., 2022).

Cette ambition a été constaté sur le plan international, par sa participation dans des grands salons diplomatiques du monde en échangeant avec les Chefs d'Etats occidentaux et d'autres dans l'ultime souci de consolider la paix et d'amorcer le développement de la RDC.

Cependant, la situation de l'insécurité en RDC est un problème récurrent, le pays n'ayant plus connu la stabilité depuis la fin des années 1990 (Pique, V., 2017),. Dans l'est du pays, les forces de sécurité congolaises sont toujours aux prises avec de nombreux groupes armés. La faiblesse des institutions étatiques, prégnante sur tout le territoire national, participe de cette fragilité rendant les risques de débordements constants. Dans l'Est du pays, la situation se dégrade fortement, les groupes armés se sont fragmentés et sont en forte augmentation dans la région du Kivu et Ituri.

Le pays a connu une instabilité sécuritaire accentuée sur l'ensemble du territoire national mettant ainsi en mal la paix et le développement intégral. Cette instabilité sécuritaire en RDC a également des conséquences au niveau régional.

C'est dans ce contexte que notre curiosité scientifique nous conduit à examiner les différents processus de paix et leurs résultats dans l'optique de stabiliser la région des Grands Lacs Africains. Pour espérer à une paix dans la région, depuis 2022, il y a eu plusieurs mécanismes diplomatico-stratégiques de résolution de la crise initié par le pouvoir de Kinshasa sous l'impulsion du Président Félix Tshisekedi. Ce processus a deux dimensions notamment : l'approche de gestion diplomatique de la crise régionale et la diplomatie de défense et gestion militaire de la crise.

MILIEU ET METHODOLOGIE

Milieu

Cette dissertation concerne essentiellement la République Démocratique du Congo et la région des Grands Lacs Africains. L'Etat Congolais face à l'insécurité récurrente a participé à plusieurs initiatives régionales de paix pour lesquelles certains Etats de la sous-région n'ont jamais abandonnés leurs ambitions expansionnistes et déstabilisateurs.

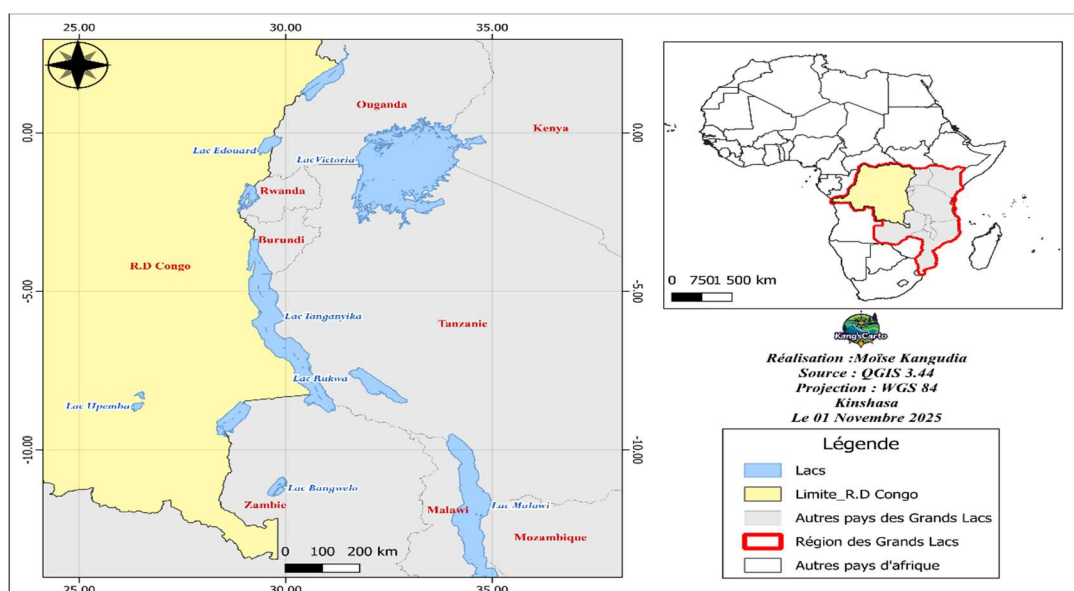


Figure 1. La République Démocratique du Congo dans la Région de Grand Lacs

Comme vous pouvez bien le constater sur la carte ci-dessus que c'est la partie Est du pays qui est devenu le bastion des forces négatives qui déstabilisent la RDC et se constituant comme une menace pour d'autres pays frontaliers du Congo à l'instar du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. Pour des raisons d'incapacité à restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, la RDC est considérée dans la région des Grands Lacs comme une base arrière de plusieurs groupes armés qui rendent la région instable.

Méthode et Techniques

Cette étude fait recours à la méthode « *géopolitique* », appuyée par les techniques d'entretien et documentaire. La démarche géopolitique offre une grille de lecture qui nous permet de repérer, identifier les acteurs et leurs motivations (Lacoste, Y.,2003), analyser l'impact du processus diplomatique de la résolution de crise sécuritaire en RDC et dans la région. Les motivations des acteurs étatiques et dérivés dans le complot de l'explosion de la RDC et la problématique du rôle que devrait jouer la RDC dans les concerts des nations.

Pour la récolte des données adaptées, nous avons eu recours à la technique « documentaire ». La recherche documentaire est une stratégie de recherche qui consiste à l'ensemble des étapes permettant de chercher, identifier et trouver des documents relatifs à un sujet d'étude. Elle consiste à utiliser des ensembles de données « secondaires ». Quant à l'entretien, elle est une technique de collecte des données la plus utilisée dans les recherches qualitatives (Luboya, 2019). Une interview est une conversation contrôlée dans laquelle l'interviewer tente d'obtenir des intentions auprès de son interlocuteur. (Michel Beaud, 2006).

Résumé graphique de la méthodologie de recherche

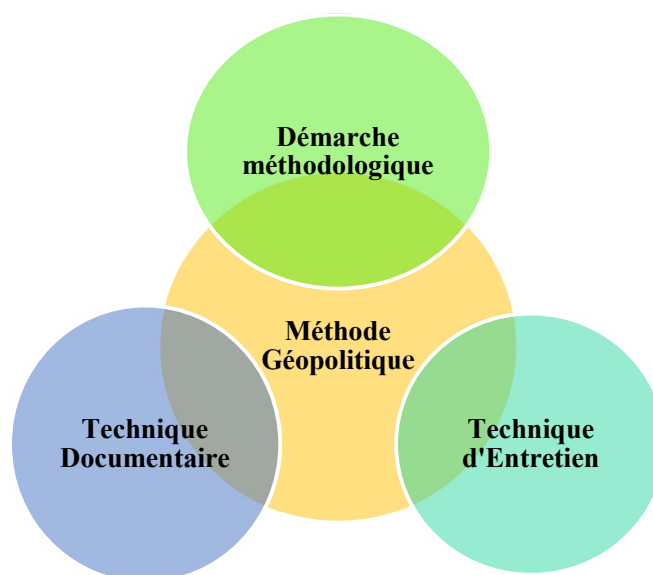


Figure 2. Résumé graphique de la méthodologie de recherche

RESULTATS ET DISCUSSION

PRESENTATION SYNTHÈSE DE LA NOUVELLE VISION DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI

La nouvelle vision de politique étrangère du Président Félix Tshisekedi s'observe sur les objectifs suivants : la politique d'ouverture au monde, le volontarisme diplomatique et le rayonnement international.

Le *volontarisme* qui a caractérisé l'action de la RDC sur les plans continental et international a permis de briser l'isolement auquel faisait face la RDC et de mobiliser une partie des ressources nécessaires à la conduite du programme de réformes porté par l'exécutif (Oussama, 2022).

La *politique d'ouverture* est visible notamment dans la fréquence des déplacements du président à l'étranger et dans l'intensification des contacts avec plusieurs pays voisins. Cela devrait contribuer à la promotion du rôle de la RDC en tant qu'acteur régional incontournable sur plusieurs questions d'ordres politique, économique et sécuritaire. La réalisation des objectifs fixés dans le cadre de cette nouvelle vision aura pour finalité ultime de faire *rayonner la RDC sur le plan international*.

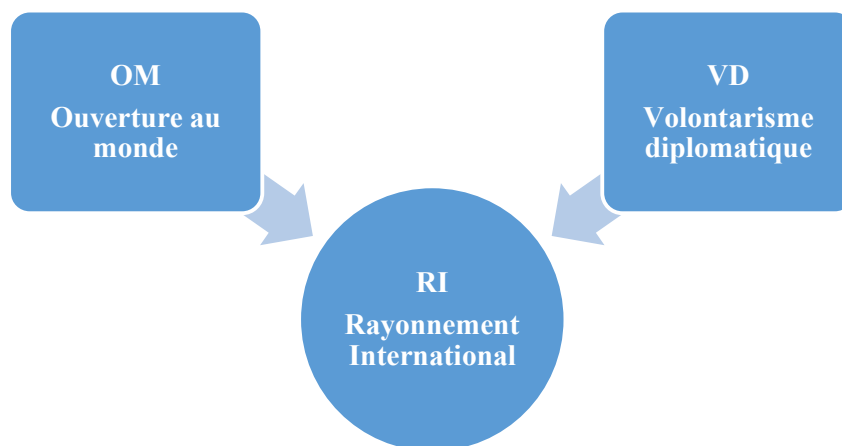


Figure 3 : Schéma synthétique des objectifs de la politique étrangère du Président Félix Tshisekedi

APPROCHE DE GESTION DIPLOMATIQUE DE LA CRISE REGIONALE

Le processus de résolution de la crise en RDC est compris et analysé au niveau bilatéral, régional et international. Les différentes négociations diplomatiques effectuées depuis l'avènement du Président Félix Tshisekedi dans l'ultime objectif de résoudre la crise sécuritaire régionale sont notamment : le processus de paix de Nairobi, le Mini-sommet de Luanda sur la paix et la sécurité dans la région Est de la RDC, les réunions ministérielles de Luanda sur la situation de la sécurité et de la paix à l'Est de la RDC, le report du sommet tripartite, sommet conjoint 1 et 2 de l'EAC – SADC sur la crise sécuritaire en RDC, la déclaration conjointe entre l'Etat du Qatar, la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda et l'Accord de Paix entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda du 27 juin 2025.

Processus de paix de Nairobi de novembre 2022

La détérioration de la sécurité en RDC soulève des interrogations quant aux processus de Nairobi et de Luanda. Les dirigeants des pays d'Afrique de l'Est réunis à Bujumbura, la capitale du Burundi, le 4 février, ont de nouveau appelé à un cessez-le-feu immédiat dans le conflit de l'est de la RDC. La région est plongée dans la violence depuis que le groupe rebelle M23 a relancé son offensive en mars 2022 (Ekele Limange, 2023).

En pleine dégradation des relations diplomatiques entre pays voisins, la Communauté d'Afrique de l'Est a initié le processus de Nairobi en novembre 2022. C'est l'une des deux initiatives récentes visant résoudre la crise, l'autre étant le processus de Luanda, après le régime du Président Joseph Kabila.

Les deux démarches sont différentes mais complémentaires. Alors que le processus de Nairobi se focalise sur les groupes armés, celui de Luanda aborde les relations politiques entre la RDC et le Rwanda. Il fonctionne donc comme une piqure de rappel de l'accord-cadre de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, qui n'a pas été appliqué, malheureusement.

Le processus de Nairobi appelle à un cessez-le-feu immédiat, au rapatriement des groupes armés étrangers et au respect, par les groupes armés locaux, du nouveau programme de Désarmement, démobilisation, redressement communautaire et

stabilisation. C'est ce processus qui autorise le déploiement d'une force régionale dans l'Est de la RDC pour débusquer les groupes qui refuseraient le désarmement.

Fort est de constater les disparités constantes dans l'opérationnalisation de ce processus qui n'a abouti à aucun résultat satisfaisant. La Cité de Bunagana reste sous le contrôle des groupes rebelles du M23 ainsi quelques territoires et localités qui sont sous l'emprise des forces négatives.

Mini-sommet de Luanda sur la paix et la sécurité dans la région Est de la RDC du 23 novembre 2022

A l'invitation du Président Angolais Joao Manuel Goncalves Lourenço, Médiateur désigné par l'UA pour maintenir le dialogue entre la RDC et le Rwanda, par la 16^{ème} Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine de Malabo du 28 mai 2022, un Mini-Sommet sur la Paix et la Sécurité à l'Est de la RDC s'est tenu le 23 novembre 2022, à Luanda, en République d'Angola.

Ce mini-sommet avait pour participants le Président Evariste Ndayishimiye de la République du Burundi ; le Président Félix Tshisekedi, de la RDC ; le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères, Vincent Biruta et l'ancien Président du Kenya, Uhuru Muigai Kenyatta, Facilitateur désigné par l'AEC pour la mise en œuvre du processus de paix de Nairobi.

Cependant, l'objectif principal du Mini-Sommet de Lunda était d'établir le calendrier de mise en œuvre des actions prioritaires, en vue d'une part, de la cessation des hostilités et du retrait immédiat du M23 des localités congolaises occupées, et d'autre part, de la coordination des processus de Luanda et de Nairobi.

Il s'est observé le non-respect de cette Feuille de route par le Rwanda sur le trait des troupes rwandaises sur le sol Congolais et la non-cessation de soutien politico-militaire au M23 et à tous les autres groupes armés locaux et étrangers opérant à Est de la RDC. En ce qui concerne la reprise du dialogue bilatéral entre la RDC et le Rwanda en vue de la normalisation des relations diplomatiques et de la reprise de la coopération, il est à noter que les deux Etats n'entretiennent plus de bonnes relations suite à l'implication sans cesse du Rwanda aux groupes terroristes du M23.

Processus de Luanda : report du sommet tripartite du 15 Décembre 2024

En marge du Sommet tripartite entre le Président Congolais, Angolais et Rwandais pour aboutir à la signature d'un Accord de paix, il s'est constaté le non déplacement du Président rwandais, Paul Kagame à Luanda.

Selon le communiqué de presse du Gouvernement de la République Démocratique du Congo du 15 décembre 2024, le gouvernement affirme qu'une nouvelle condition du Rwanda torpille le processus de paix et prend note de la non tenue de la tripartite convoquée par la médiation angolaise dans le cadre du Processus de paix de Luanda.

L'objet de ce Sommet était d'adopter le projet d'accord préalablement préparé et négocié par les Ministres des Affaires étrangères de la RDC, de l'Angola et du Rwanda.

Au cours de la réunion ministérielle du samedi 14 décembre, le Rwanda a présenté un nouveau préalable à la signature dudit Accord à savoir la tenue d'un dialogue direct entre la RDC et le groupe terroriste M23. Selon le communiqué de presse, le Gouvernement Congolais a constaté que ce préalable constitue un blocage délibéré et une entrave majeure aux efforts fournis pour faire aboutir le Processus de Luanda initié par l'Union Africaine et soutenu par le Conseil de sécurité des Nations Unies depuis juillet 2022.

En introduisant cette condition de dernière minute, contraire aux discussions précédentes, le Rwanda a démontré une fois de plus son soutien inconditionnel au M23, un groupe terroriste impliqué dans des violations graves des droits humains et dans des activités déstabilisatrices en République Démocratique du Congo.

Cette posture irresponsable met en péril la paix et compromet les avancées majeures enregistrées notamment la signature d'un plan opérationnel permettant d'une part le retrait des forces rwandaises du territoire congolais et d'autre part, le désarmement et la neutralisation des FDLR.

La RDC a condamné avec fermeté cette nouvelle manœuvre de mauvaise foi qui révèle à nouveau l'absence de volonté réelle du Rwanda à s'engager dans une démarche sincère pour la paix. Ce comportement nuit non seulement à la stabilité régionale, mais constitue également une violation des principes convenus dans le cadre des initiatives internationales et régionales.

Lors du Sommet extraordinaire virtuel du 13 mars 2025 sur la situation sécuritaire dans la partie orientale de la RDC, les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Président Congolais a salué l'initiative du Président Angolais João Lourenço qui avait convoqué le 11 mars 2025 à Luanda, une réunion pour accélérer la relance des Processus de Luanda et de Nairobi.

Sommet conjoint 1 et 2 de l'EAC – SADC sur la crise sécuritaire en RDC

La première réunion conjointe du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'EAC et de la SADC sur la situation qui prévaut dans l'Est de la RDC avait eu lieu le 08 février 2025 à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. Pour le Président Congolais, il est impératif que tous les engagements qui avaient été pris lors de ce Sommet ainsi que ceux issus de la Résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies soient pleinement mis en œuvre : un cessez-le-feu immédiat et un retrait total, véritable et durable de toutes les forces étrangères du territoire congolais.

Le 2^{ème} Sommet EAC – SADC a été coprésidé par le Président de l'EAC et Président du Kenya, William Ruto, et par le Président du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa.

Ce Sommet a par ailleurs adopté le rapport sur les résultats de la réunion ministérielle conjointe tenue le 17 mars 2025 à Harare, au Zimbabwe, y compris le rapport de la réunion conjointe des Chefs d'état-major, la feuille de route détaillant les mesures à mettre en œuvre à court, moyen et long terme en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans l'Est de la RDC.

Suivant le communiqué de la Présidence de la République Démocratique du Congo, le mardi 25 mars 2025, le Président Congolais a pris part au soir du lundi 24 mars 2025 au Deuxième Sommet conjoint EAC – SADC qui a décidé de nommer cinq (5) anciens Chefs d'Etats Africains comme facilitateurs dans la crise qui secoue l'Est de la République Démocratique du Congo.

Les anciens Chefs d'Etats nommés, il s'agit de :

- Monsieur Olusegun Obasanjo du Nigeria ;
- Monsieur Uhuru Kenyatta du Kenya ;
- Monsieur Kgalema Motlanthe de l'Afrique du Sud ;
- Madame Cathérine Samba Panza de la République Centrafricaine et
- Monsieur Sahle-Work Zewde de l'Ethiopie.

Selon le communiqué de la la Présidence de la République Démocratique du Congo, ce groupe de facilitateurs désignera à son tour un médiateur qui va remplacer le Président Angolais João Lourenço à qui le Chef de l'Etat Congolais a rendu hommage parce qu'il a su porter avec courage et constance un processus délicat, ouvrant des espaces de dialogues à des mouvements où l'espoir semblait vaciller.

Déclaration conjointe entre l'Etat du Qatar, la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda du 18 mars 2025 à Doha

Après l'échec en marge du Sommet tripartite entre le Président Congolais, Angolais et Rwandais pour aboutir à la signature d'un Accord de paix, le 15 décembre 2024, les deux Présidents Félix Tshisekedi et Paul Kagame se sont rencontrés, à l'initiative de l'Emir du Qatar, Son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, dans le cadre de ses bonnes relations de coopération et d'amitié avec les deux pays. Il s'est constaté le non déplacement du Président rwandais, Paul Kagame à Luanda.

D'après la déclaration conjointe entre l'Etat du Qatar, la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda du 18 mars 2025 à Doha, dans le cadre des efforts visant à apaiser la situation dans l'Est de la République Démocratique du Congo, l'Etat du Qatar a accueilli une réunion trilatérale.

Les Chefs d'Etats ont salué les progrès des processus de Luanda et Nairobi ainsi que ceux du sommet conjoint EAC-SADC, tenue à Dar-Es-Salaam, en Tanzanie, le 08 février 2025. Les Chefs d'Etats ont réaffirmé l'engagement de toutes les parties pour un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel tel que décidé lors dudit sommet. Les Chefs d'Etats se sont ensuite accordés sur la nécessité de poursuivre les discussions entamées à Doha afin d'établir des bases solides pour une paix durable tel qu'envisagé dans le processus Luanda/Nairobi, dorénavant fusionnés et/ou alignés.

A en croire le communiqué, les Présidents Félix Tshisekedi et Paul Kagame ont remercié l'Etat du Qatar et Son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, pour avoir organisé cette réunion fructueuse qui a contribué à renforcer la confiance dans un engagement commun en faveur d'un avenir sûr et stable pour la RDC et la région.

Avant cette rencontre, il a été prévue le mardi 18 mars 2025 un dialogue entre le Gouvernement Congolais et le Mouvement du 23 Mars (M23) /AFC (Alliance Fleuve Congo) à Luanda.

Dans un communiqué officiel publié le même jour, le Ministère des Relations Extérieures de la République d'Angola a attiré l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur le fait que, pour des raisons et circonstances de force majeure, la réunion prévue entre le Gouvernement de la RDC et le Mouvement du 23 Mars (M23) /AFC (Alliance Fleuve Congo) n'a pu avoir lieu à Luanda.

Selon l'esprit du communiqué, le Gouvernement de la République d'Angola, en sa qualité de « Médiateur », continue de déployer tous ses efforts pour que cette réunion ait lieu dans les meilleurs délais réaffirmant que « *le dialogue est la seule solution durable pour la paix dans l'est de la RDC* ».

Le processus de Doha a conduit le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars a signé le 19 juillet 2023 à Doha, au Qatar, la Déclaration de principe qui devrait aboutir à un accord de paix global. Il a fallu trois (3) pour arriver à ce résultat, sous la facilitation du Qatar et de son Emir. Cette déclaration de principes signé prévoit notamment : « *la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national* ».

De ce processus, nous constatons dans la faisabilité, l'impuissance de l'Etat Congolais à restaurer la paix sur l'ensemble de son territoire et pensons qu'avec l'appui du Rwanda à l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars, il est difficile qu'il puisse céder à son projet expansionniste et de déstabilisation de la RDC.

Accord de Paix entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda du 27 juin 2025.

Signé le 27 juin 2025 à Washington DC aux Etats-Unis d'Amérique entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda a songé au mécanisme conjoint de coordination de la sécurité.

Dans le cadre de cet accord, la RDC et le Rwanda se sont engagé à respecter l'intégrité territoriale et à promouvoir les relations pacifiques. Pour se faire, d'une part, il a été prévu que le Rwanda respecte l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo par le désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda. D'autre part, le respect de l'intégrité territoriale de la République du Rwanda par la RDC dans la neutralisation des FDLR.

Les parties se sont décidées de travailler ensemble et avec les partenaires régionaux et internationaux pour promouvoir la stabilité, la sécurité et le développement dans la région, reconnaissant que la paix et la prospérité sont interdépendantes. Les Parties établissent et conviennent de lancer, dans un délai de 30 jours à compter de l'entrée en vigueur du présent accord, un mécanisme conjoint de coordination de la sécurité entre la RDC et le Rwanda qui fonctionnera uniquement conformément aux conditions arrêtées entre les Parties.

Ce mécanisme conjoint de sécurité s'inscrit dans l'optique de créer des procédures opérationnelles communes et des mécanismes d'établissement de rapports pour assurer la transparence de l'ampleur et de la portée des opérations.

L'accord a analysé la problématique de l'intégration économique régionale. La RDC et le Rwanda se sont convenu de lancer le cadre d'intégration économique régionale en plusieurs étapes qui sera défini dans un accord distinct intitulé « cadre d'intégration économique régionale », et s'appuie sur les efforts existants, tels que la ZLECAf, la CIRGL, le CO et la CAE. Les

parties souhaite utilisés ce cadre pour développer le commerce extérieur et les investissements provenant des chaînes d'approvisionnement de la région en minerais.

L'accord a également prévu de mettre en pratique la question de règlement des différends. Il s'est précisé dans cet accord que tout différend découlant de sa mise en œuvre sera résolu à l'amiable entre les parties avec la facilitation du Comité de surveillance conjointe, à la demande de l'une ou l'autre partie. Au cas où les parties ne parviennent pas à régler un différend, elles renvoient la question au Comité de surveillance conjointe pour facilitation.

Face à cet accord, il existe un fossé entre la RDC et Rwanda car, l'occupation de la ville de Goma, de Bukavu ainsi que d'autres territoires et localités de la province du Nord-Kivu et du Sud-Kivu par l'AFC/M23 soutenu par l'armée rwandaise se pointe comme un élément qui empêcherait l'intégration économique régionale.

La priorité de la RDC est de récupérer la partie du territoire occupée par les rebelles ce qui a conduit le Rwanda, la RDC et les représentants de l'AFC/M23 à négocier à Doha au Qatar. Tant que les ambitions expansionnistes des Etats voisins et la convoitise des richesses de la RDC par les puissances internationales persistent, il est difficile de penser à une paix durable dans la région des Grands Lacs en général et en RDC en particulier.

Il se constate littéralement la présence du Rwanda sur le sol congolais dont l'accord fixe une mesure de désengagement des forces et levée des mesures défensives de l'armée rwandaise. Pour y parvenir, le Gouvernement Congolais est obligé de neutraliser des FDLR. Ce qui se conçoit comme un échec diplomatique de la RDC en signant cet accord, car celui-ci conditionne la paix en RDC.

DE LA DIPLOMATIE DE DEFENSE ET GESTION MILITAIRE DE LA CRISE

En dépit de l'approche diplomatique des conflits appliquée par le Gouvernement de Kinshasa sous la conduite du Président Félix Tshisekedi, il y a eu d'autres options qui ont été pris en compte notamment l'approche de la diplomatie de défense entreprise par le Gouvernement Congolais afin de mutualiser les forces pour défendre l'intégrité de la RDC contre les forces prédatrices enfin de garantir la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs Africains.

Accord portant statut de la Force régionale de l'EAC de 2022

Le Président Félix Tshisekedi a présidé le 08 septembre 2022 à Kinshasa la cérémonie de signature de l'accord portant statut de la force régionale de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC). Cet événement est intervenu un jour avant la fin de la réunion du 7 au 9 septembre des délégués et experts des pays membres de cette organisation sous-régionale dans le cadre des travaux de sa commission économique.

Le Président Congolais, par la suite, a entretenu avec des experts au sujet de cette force. Il a rappelé d'abord au commandant de la force et à tous ceux qui participent à cette opération les attentes des peuples de la communauté. Il a évoqué la conception des opérations, ensuite, il a rappelé également la durée qui est de six mois renouvelable chaque fois que le besoin l'exige, a indiqué le Ministre des Affaires Etrangères de la RDC.

Pour le Secrétaire général de l'EAC, Peter Mathuki, le peuple de la RDC a besoin de la paix : « tous les pays se sont mis d'accord pour monter cette force. Tous les pays ont démontré leur volonté politique de se mettre ensemble et de se rassurer qu'il y ait la paix en RDC et dans la région ».

Après cette opération, les réalités sur terrain étaient tout à fait contraire aux objectifs assignés à la force régionale. Les contingents burundais, ougandais, rwandais, Sud-soudanais et Kenyan ont obligés de la création d'une zone tempo qui n'a répondu à aucune exigence de la population congolaise.

La Mission de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) du 17 août 2023

A l'issue du 44^{ème} Sommet de la Communauté de Développement de l'Afrique australe, les dirigeants de l'Afrique australe ont apporté leur appui politique, diplomatie et militaire de la RDC. Il s'agit notamment de l'engagement continu de la

SADC par rapport à la SAMIDRC, la présence de sa force militaire au Nord-Kivu ainsi que l'engagement au sein de la SAMIDRC, les troupes combattantes de l'Afrique du Sud, du Malawi et de la Tanzanie.

Suite à l'échec criant de la force régionale de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC), la RDC a sollicité l'appui de la SADC afin de combattre conjointement avec les FARDC, les forces négatives à la partie orientale du pays.

La Mission de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) a été déployée le 15 décembre 2023 en vue de soutenir le gouvernement de la République Démocratique du Congo dans ses efforts pour rétablir la paix et la sécurité dans sa partie orientale, qui a connu une recrudescence des conflits et de l'instabilité posée par la résurgence des groupes armés.

Le déploiement de la SAMIDRC a été approuvé par le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de la SADC tenu à Windhoek en Namibie, le 8 mai 2023, en tant que réponse régionale à l'instabilité et à la détérioration de la situation sécuritaire qui prévaut dans l'est de la RDC.

Dans le cadre de la SAMIDRC, une force régionale de la SADC composée des Républiques du Malawi, de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie ainsi que des éléments des forces armées de la République Démocratique du Congo, collaborent avec l'armée congolaise, les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), afin de lutter contre les groupes armés opérant dans l'est de la RDC.

La présence de la SAMIDRC témoigne de l'engagement des Etats membres de la SADC à soutenir la RDC dans ses efforts pour rétablir une paix et une stabilité durables et, en fin de compte, pour créer un environnement favorable au développement durable et à la prospérité.

Le déploiement de la SAMIDRC est conforme au principe d'autodéfense collective et d'action collective énoncé dans le pacte de défense mutuelle de la SADC (2023). Le pacte souligne que « toute attaque armée perpétrée contre un des Etats parties sera considérée comme une menace à la paix et à la sécurité régionales et fera l'objet d'une action collective immédiate ». Malgré ces efforts de mutualisation des forces armées de la SADC et les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), les groupes rebelles ne désarment pas, au contraire, deviennent de plus à plus actifs et occupent plusieurs localités à Rutshuru et dans d'autres territoires de la province du Nord-Kivu.

Compte tenu du soutien présumé du Rwanda au M23 et des difficultés auxquelles sont confrontées les forces armées de la RDC, il est peu probable qu'un cessez-le-feu soit effectif dans un avenir immédiat. Depuis novembre 2022, les atrocités commises par divers groupes se poursuivent dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. On signale également la présence de mercenaires d'Europe de l'Est, ce qui complique cette situation déjà explosive.

Malgré l'existence de cette mission, la partie Est de la RDC est toujours en proie à l'insécurité et les actions des groupes rebelles s'intensifient davantage provoquant une crise humanitaire sans précédent.

Lors du Sommet extraordinaire virtuel du 13 mars 2025 sur la situation sécuritaire dans la partie orientale de la RDC, les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) dans le communiqué final lu par le Secrétaire exécutif de la SADC, Monsieur Elias Magosi, le Sommet a « *mis fin au mandat de la SAMIDRC et a ordonné le début d'un retrait progressif de ses troupes* ».

Nonobstant la mise en œuvre de cette diplomatie de défense, les forces négatives de l'AFC/M23 ont occupées en janvier 2025 la ville de Goma et trois mois plus tard, elles se sont emparées de la ville de Bukavu ainsi que d'autres localités, après la rude bataille qui a coûté la vie à des milliers de soldats des FARDC.

Actuellement, l'Etat Congolais est sous occupation des assaillants du M23 dont les négociations pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat se poursuivent à Doha.

Proposition d'un modèle théorique pour la protection de l'intérêt national dans la mise en œuvre de la politique étrangère de l'Etat Congolais

Les rapports entre les Etats sont guidés et conditionnés par la recherche de l'intérêt national. C'est de cette préoccupation que provient le qualificatif de « réaliste », l'objectif de l'acteur est d'assurer la puissance de l'Etat.

La RDC a intérêt à mettre cette fois-ci la dimension objective de l'intérêt national en pratique afin de protéger ses immensités richesses matérielles tout comme humaine au profit de sa population. Cela dépendra ainsi du type de régime politique et des dirigeants congolais qui doivent au préalable mettre en écart leurs égos pour parachever la pensée de Lumumba, de revoir un Congo fort, uni et prospère au centre de l'Afrique.

En effet, l'intérêt national pour l'Etat Congolais peut résider dans : la sécurité, la préservation ou la conquête de la richesse, l'expansion territoriale, la prorogation idéologique et la gloire. Pour la défense de ses intérêts nationaux, la RDC est appelée à adopter plusieurs stratégies notamment : la protection de ses frontières contre les étrangers (actions offensives ou défensives, armements) et l'établissement ou renforcement des liens de coopération avec les voisins (les principes de bon voisinage, la négociation, etc.).

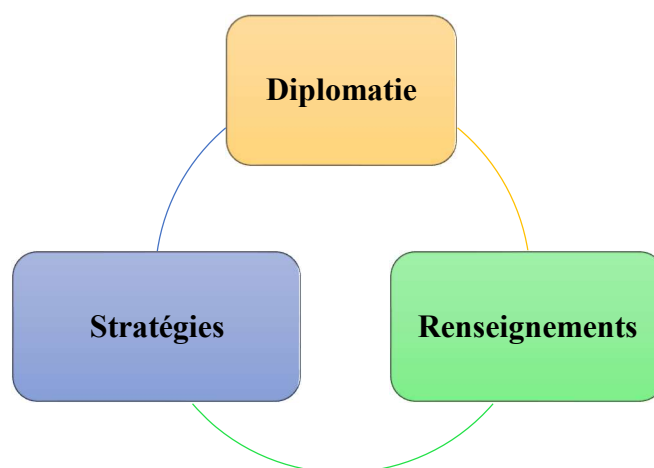


Figure n°4 : la protection de l'intérêt national

Comme l'indique clairement la figure ci-dessus, la diplomatie (agissante et anticipative), la stratégie (armée efficace) et les renseignements sont des éléments à capitaliser dans la notion de l'intérêt national qui doit permettre à la RDC de se lancer dans sa vocation africaine.

L'Etat Congolais devra être conséquent devant toute chose car, la recherche ou la protection des intérêts nationaux peut déboucher sur le cercle vicieux qui, pour sortir du dilemme de la sécurité nationale, entraîne les acteurs dans la course aux armements.

CONCLUSION

Cette étude nous permet de cerner la conduite de la politique étrangère dans la quête de la paix et stabilité de la région des Grands Lacs Africains, après l'avènement du Président Félix Tshisekedi au pouvoir en RDC. Précisons que la vision de sa politique étrangère s'est orientée sur trois objectifs fondamentaux, notamment : la politique d'ouverture au monde, le volontarisme diplomatique et le rayonnement international.

La trajectoire dégagée par cet article démontre à suffisance l'impuissance de l'Etat Congolais dans la conduite de sa politique étrangère depuis son accession à l'indépendance en 1960. L'analyse nous a amené à comprendre les différentes mutations

des systèmes et régimes politiques en RDC qui n'ont pas permis à l'Etat Congolais de construire une politique extérieure propre autour des objectifs liés à la défense des intérêts nationaux de l'Etat.

Les différents processus de paix n'ont jamais produit des solutions tant souhaitées par la population Congolaise. Fort est de constater les disparités constantes dans l'opérationnalisation de ce processus de paix qui n'a abouti à aucun résultat satisfaisant. De ce qui précède, plusieurs cas illustrent cette hypothèse à l'instar de l'occupation de la Cité de Bunagana par le groupe rebelle du M23, les villes de Goma et de Bukavu ainsi que d'autres localités qui sont sous l'occupation des forces négatives.

Le résultat de cette étude précise que la crise sécuritaire en RDC fait partie des causes internes et externes sur lesquelles les enjeux des différents acteurs se légitiment pour aggraver et piller les ressources naturelles de la RDC.

De manière générale, la participation du pays à la vie internationale avait évolué de manière décroissante due essentiellement par l'isolement diplomatique et la personnalisation de la politique étrangère. Cependant, les contradictions internes de certains pays se situant dans la Sous-région des Grands Lacs ont pu dépasser les limites frontalières dans le souci d'expansion à la recherche de l'espace vital semant ainsi de l'insécurité dans d'autres pays. Comme c'est le cas avec la RDC qui fait face aux multiples formes d'envahissement en provenance des pays limitrophes, il s'agit de l'Ouganda et du Rwanda, qui, souvent envahissent la RDC en évoquant des alibis purement sécuritaires ainsi que pour la sauvegarde de l'intégrité de leurs frontières.

La RDC est appelée à repenser sa politique étrangère en l'orientant dans le sens de façonner son environnement politique international par lequel elle doit tenter d'y préserver les situations qui lui sont favorables et d'y modifier les situations qui lui sont défavorables.

Terminons par la citation de Harold Lasswell (2018) qui dit : « La population de tout Etat est dominé par un besoin de sécurité et focalise son attention sur une politique étrangère agressive qui repousse la menace étrangère ».

References

- [1]. Accord de Paix entre la République Démocratique du Congo et la République Du Rwanda, signé à Washington le 27 juin 2025.
- [2]. Balzacq, T., Ramel, F. et al. (2018), *Manuel de diplomatie*, Paris, Ed. Sciences Po : Les Presses,
- [3]. Beaud Michel (2006), *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire*, Paris, Nouvelle Edition : La Découverte.
- [4]. Biyoya Makutu, P. (2015), *Diplomatie congolaise régionale : Nouveaux fondements, défis et enjeux*, Paris, Ed. L'Harmattan.
- [5]. Cappelaere, P. (2011), *La coopération régionale, une politique de prévention des conflits dans les Grands Lacs*, Paris, Ed. L'Harmattan.
- [6]. Communiqué de presse de la Présidence de la République du 15 décembre 2024, Cabinet du Chef de l'Etat, Cellule de communication, République Démocratique du Congo, WWW.presidence.cd communication@presidence.cd,
- [7]. Communiqué final du Sommet extraordinaire virtuel des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) du 13 mars 2025 sur la situation sécuritaire dans la partie orientale de la RDC.
- [8]. Crise sécuritaire dans l'Est de la RDC : 5 anciens Chefs d'Etat Africains nommés facilitateurs à l'issue du 2^{ème} Sommet EAC – SADC, www.presidence.cd du 24 mars 2025.
- [9]. Dario Batistella, *Théories des relations internationales*, 3e édition mise à jour et augmentée, Presses de Sciences Po, 2013
- [10]. Déclaration conjointe entre l'Etat du Qatar, la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda dans le cadre des efforts diplomatiques visant à apaiser la situation dans l'Est de la RDC, du 18 mars 2025 à Doha, WWW.mofa.gov.qa
- [11]. Ekele Limange, A-D., (2023), *Capacités de puissance de l'Etat face à l'application de sa politique étrangère : enjeux et perspectives pour l'émergence de la RDC*, Mémoire de DEA en Relations Internationales, UPN, Kinshasa.

- [12]. Elik, F., (2013), *La mondialisation de l'insécurité dans la région des Grands Lacs*, Thèse de doctorat en Relations Internationales, UPN, Kinshasa.
- [12]. Kiana Nsiabar, H., (2014), *Analyse et mise en évidence de la conception rwandaise des conflits à l'Est de la RDC*, Thèse de doctorat en Relations Internationales, Université de Liège, Liège.
- [13]. Lacoste, Y. (2003), *De la géopolitique aux paysages, Dictionnaire de la géographie*, Paris, Editions Armand Colin.
- [14]. Lejeune, G. (2003), « Réflexions sur quelques enjeux politiques de l'Afrique des Grands Lacs », in Tiers Monde, Tome 27, n°106.
- [15]. Luboya, C. (2019), *Méthode de recherche en sciences de gestion*, Kinshasa, UPN-GEEOT, Inédit.
- [16]. Mini-Sommet sur la paix et la sécurité dans la région Est de la République Démocratique du Congo, du 23 novembre 2022.
- [17]. Oussama Tayebi, « *La politique étrangère de la République démocratique du Congo sous la présidence Tshisekedi : entre ambition de refonte et volontarisme diplomatique* », Policy Brief, N° 02/22, Janvier 2022.
- [18]. Onana Charles, (2023), *Holocauste au Congo : l'omerta de la communauté internationale*, Paris, Ed. L'Artilleur.
- [19]. PIQUE, V., *Le rôle de la communauté internationale dans la gestion du conflit en République Démocratique du Congo*, in www.ua.ac.be, Consulté le 12/02/2025 à 10h30'
- [19]. Réunion Ministérielle de Luanda sur la situation de la Sécurité et de la Paix à l'Est de la République Démocratique du Congo du 12 octobre 2024.
- [20]. RDC : L'accord portant statut de la force régionale de l'EAC www.google.iwacu-burundi.org,
- [21]. Secrétariat de la SADC, Communiqué de presse portant déploiement de la mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC), Gaborone, le 04 Janvier 2024.